



**COMPTE RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 FÉVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le 8 du mois de février, à 20h00,  
Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Mériel, sous la présidence de Monsieur Jérôme FRANÇOIS, Maire, dûment convoqués le 2 février 2024,

**Étaient présents** : M. FRANÇOIS, Maire – Mme QUESNEL – M. CHAMBERT – Mme TOURON – M. COURTOIS – Mme SANTOS FERREIRA – M. BERGER – Mme MAGNÉ – M. CHAMBÉLIN – Mme BOUVILLE – M. GONIDEC – Mme LAPLAIGE – Mme SCHMITT – M. BEAUNE – Mme FONTAINE AUGOUY – M. BRUCKMULLER – M. GRANCHER – Mme ANDRÉAS – M. BELLACHES – Mme ROBERTO – M. JEANRENAUD – M. ROUXEL – M. NEVE – M. DUMONTIER – M. RUIZ – Mme DOUAY

Formant la majorité des Membres en exercice.

**Étaient absents** :

**Absents excusés** :

M. VACHER donne pouvoir à M. BERGER  
Mme NORMANT donne pouvoir à Mme MAGNÉ  
Mme DENEUVILLE donne pouvoir à M. JEANRENAUD

**Secrétaire de séance** : M. BEAUNE

Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de présents : 26  
Nombre de pouvoirs : 3  
Nombre de votants : 29

\*\*\*\*\*

**Monsieur le Maire** fait l'appel des présents.

Il rend compte des pouvoirs reçus.

**Approbation du procès-verbal du 14 décembre 2023**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**Lecture des décisions du Maire**

<b>ANNÉE 2023</b>	
<b>105</b>	Prorogation de la convention d'occupation à titre précaire et révocable de Madame FONTOURA du 1er mai 2021 au 30 avril 2024.

106	Signature de la convention relative aux conditions d'utilisation et de mise à disposition de l'application informatique partagée de gestion des points d'eau incendie (PEI) REMOCRA. L'adhésion est totalement gratuite. L'application informatique permet de consulter en temps réel l'état du parc des PEI de la commune, d'avoir accès à une cartographie avec une géolocalisation précise de ces derniers, de modifier leurs états suite à des remontées terrain, saisir l'ensemble des contrôles techniques périodiques et de déléguer certaines actions et droits aux services des eaux prestataires.
107	Signature du contrat avec "L'Agence des Artistes" pour le spectacle "Dominique De Lacoste dans VampPrivée.com" le samedi 27 avril 2024 à 20h30. La commune prendra en charge les repas des artistes, les droits d'auteurs et afférents et versera à "L'Agence des Artistes" la somme de 5 275 € TTC. Un acompte de 2 637,50 € TTC sera effectué par virement, exigible au 15 janvier 2024. Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2024 sur le chapitre 011 imputation 6232 Fêtes et cérémonies et l'engagement n°8 a été créé.
108	Signature du contrat avec l'association "Les 3 coups l'œuvre" pour le spectacle "Aschenputtel ou Cendrillon" qui se déroulera le dimanche 3 mars 2024 à 16h. La commune prendra en charge les repas des artistes, les droits d'auteurs et afférents et versera à l'association "Les 3 coups l'œuvre" la somme de 1 795€ net. Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2024 sur le chapitre 011 imputation 6232 Fêtes et cérémonies et l'engagement n°7 a été créé.
109	Demande de subvention d'un montant de 2 913,50 € à la Préfecture du Val d'Oise dans le cadre du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD 2024). Le coût de l'acquisition de 4 caméras individuelles pour les Policiers Municipaux se porte à la somme de 5 827€ HT. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023. La décision n°2023/103 est abrogée.
110	Signature du contrat de maintenance et de service avec la société ICS, sise 17 rue Charles Cros 95320 Saint leu la forêt, dont le cout pour l'année 2024 est de 14 760 € HT sur la prestation régulière, 500 € HT sur le forfait pour les interventions d'urgence et un maximum de 6 000€ HT par an pour les prestations à bon de commande. Le contrat prend effet au 1er janvier 2024 pour une durée de 12 mois renouvelable 1 fois. Les crédits nécessaires seront inscrits au 611/020/INFO du budget primitif 2024. L'engagement n° 16/2024 a été créé.
111	Prolongation du contrat de location avec la société ALGECO sise 47 rue d'Epluches ZI d'Epluches 95310 Saint Ouen l'Aumône, pour la période du 1er janvier au 10 juillet 2024. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024 sur le chapitre 011, imputation 6135/TECH, engagement n°17/2023 pour la somme de 10 076,08 € HT, soit 12 091,30 € TTC.
<b>ANNÉE 2024</b>	
1	Réservation du transport avec EUROSTAR pour le séjour été 2024 du 21 au 28 aout 2024 à Llanwyrtd Wells pour 48 jeunes et 8 éducateurs et/ou animateurs. Le devis comprend le transport en train de la gare du Nord (Paris) vers la gare St Pancras (Pays de Galles) le mercredi 21/08/2024 pour l'aller et le retour de la gare St Pancras vers la gare du Nord le mercredi 28/08/2024. Le cout total de la prestation est de 5 447€ TTC. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2024 sur le chapitre 011 imputation 6248/332 et l'engagement n° 21/2024 a été créé.
2	Réservation de la prestation de transport avec SHARPES OF NOTTINGHAM pour le séjour été du 21 au 28 aout 2024 à Llanwyrtd Wells pour 48 jeunes et 8 éducateurs et/ou animateurs. Le devis comprend le transport en autocar de la gare de St Pancras à Londres vers Abernant Lake Hotel à Llanwyrtd le mercredi 21/08/2024 pour l'aller et le retour de Abernant Lake Hotel vers la gare de St Pancras le mercredi 28/08/2024. Le cout total de la prestation est de 4 640,43€ TTC. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2024 sur le chapitre 011 imputation 6248/332 et l'engagement n° 22/2024 a été créé.
3	Virement de crédit n°4/2023. Le transfert de crédits concerne les chapitres 011, 012,65 et 74 en section de fonctionnement et le chapitre 21 en section d'investissement. Ces virements de crédits seront portés à la connaissance du comptable afin de régulariser les inscriptions au Budget Primitif 2023.
4	Demande de subvention d'un montant de 797€ auprès de la Préfecture du Val d'Oise. Le coût de cette action Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) est estimé à 1 595€ TTC. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2024.

5	<p>Prolongation du marché lot 1 - Nettoyage des bâtiments communaux avec la société CLEAN SERVICE (Marché 2020MA100 - Décisions 2021/56, 2022/37 et 2023/65) sise ZI du Vert Galant - 11 rue de la Guivernone - CS 57520 - 95040 Saint-Ouen l'Aumône Cedex, pour la période du 1er janvier 2024 au 29 février 2024. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2024 sur le chapitre 011, imputation 6283 TECH, engagement n°20/2024, pour la somme de 18 925,13€ HT, soit 22 710,16€ TTC.</p>
6	<p>Signature de l'avenant n°1 au marché pour les travaux d'extension de l'école maternelle Château Blanc - Lot 9 : électricité avec la société Électricité Travaux Technique, domiciliée 15 rue du Jura - BP 40 511 - 94623 RUNGIS Cedex. Le montant de l'avenant en plus-value s'élève à 9 888,36€ HT soit 11 866,04€ TTC. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2024 sur le chapitre 23 imputation 2313/2113/TECH opération 47. L'engagement de dépense n°186 a été complété sous le numéro de marché 2023MA34 et le numéro d'inventaire 2021 I 78.</p>
7	<p>Acceptation de la proposition de la Société SISTEC, en renouvelant le contrat de maintenance et d'hébergement pour l'utilisation du logiciel Améthyste. Contrat souscrit pour une durée de 1 an à compter du 01/01/2024 et prendra fin au 31/12/2024, renouvelable par tacite reconduction 2 fois pour une durée n'excédant pas 3 ans. Le coût annuel de la maintenance et de l'hébergement s'élève à 1 365,56€ HT, soit 1 638,67€ TTC. Les crédits nécessaires, sont inscrits au Budget 2024 sur le chapitre 11 imputation 020/6156 INFO.</p>
8	<p>Signature du protocole d'accord relatif à une mission de maintenance des fonds d'archives avec le CIG de la grande couronne de la région Ile-de-France. La mission sera fractionnée par phases, en 2 exercices (2024 et 2025). Le coût horaire de ces prestations est fixé à 45,50 € pour l'année 2024. Le coût total de la prestation s'élève à 6 552€ pour l'année 2024 et 6 552€ pour 2025, en considérant que ce coût pourrait évoluer du fait de l'éventuelle augmentation annuelle des tarifs du CIG. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2024 sur le chapitre 011 imputation 611/020/AGPM BDC2024MAIRI011124.</p>
9	<p>Signature de l'avenant n°1 au marché pour les travaux d'extension de l'école maternelle – Lot 08 : Aménagements intérieurs avec la société Electricité Travaux Techniques, domiciliée 15, rue du Jura – BP 40 511 – 94 623 RUNGIS Cedex. Le montant de l'avenant en plus-value s'élève à 6 916,57€ HT soit 8 299,88€ TTC. le montant du marché initial est porté à 191 784,40€ HT soit 230 141,28€ TTC. Les crédits nécessaires, inscrits au Budget Primitif 2024, sur le chapitre 23 imputation 2313/2113/TECH opération 47, et que l'engagement de dépense n°185 a été modifié, sous le numéro de marché 2023MA33, et numéro d'inventaire 2021 I 78.</p>
10	<p>Signature de l'avenant n°2 au marché pour les travaux d'extension de l'école maternelle – Lot 08 : Aménagements intérieurs avec la société Electricité Travaux Techniques, domiciliée 15 rue du Jura – BP 40 511 – 94 623 RUNGIS Cedex. Le montant de l'avenant en plus-value s'élève à 7 419,28€ HT soit 8 903,14€ TTC. Le montant du marché initial est porté à 199 203,68€ HT soit 239 044,42€ TTC. Les crédits nécessaires, inscrits au Budget Primitif 2024, sur le chapitre 23 imputation 2313/2113/TECH opération 47, et que l'engagement de dépenses n°185 a été créé, sous le numéro de marché 2023MA33 et numéro d'inventaire 2021 I 78.</p>
11	<p>Signature de l'avenant n°1 au marché d'extension de l'école Maternelle Château Blanc de Mériel, avec la Société SEKATOL domiciliée 31 rue Victor Hugo 93240 STAINS. Le montant de l'avenant en moins-value s'élève à 177,71€ HT soit 213,25€ TTC. Le montant du marché initial est porté à 17 840,89€ HT soit 21 409,07€ TTC.</p>
12	<p>Signature d'un contrat avec la société BODET CAMPANAIRE sise 19 rue de la Fontaine – CS 30001 – 49340 TRÉMENTINES, pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2024 et renouvelable 3 fois. Le coût annuel s'élève à 310€ HT, soit 372€ TTC la 1ère année, une révision de prix sera appliquée les années suivantes selon la formule indiquée dans le contrat. Les crédits nécessaires, inscrits au Budget 2024 sur le chapitre 6156 fonction 2121 et 312/TECH, engagement 83/2024, sous le numéro de marché 2024MA12.</p>

## **DÉLIBÉRATION N°1 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL**

Le Conseil municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité, de créer au tableau des effectifs du personnel communal :

- 1 emploi à temps complet d'agent d'accueil et d'Etat Civil au grade d'Adjoint Administratif.  
Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel territorial, en application des dispositions de l'article L332-14 du code général de la fonction publique.
- 1 emploi à temps complet de Directeur(trice) du Multi-accueil « La souris verte » au grade d'Infirmier en soins généraux hors classe.
- 1 emploi à temps complet d'Adjoint(e) au/à la Directeur(trice) du Multi-accueil « La souris verte » au grade d'Educateur de Jeunes Enfants.  
Cet emploi peut être pourvu par un agent contractuel territorial, en application des dispositions de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique.

## **DÉLIBÉRATION N°2 : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024**

Le Conseil municipal **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport d'orientation budgétaire (ROB).

## **DÉLIBÉRATION N°3 : MISE À JOUR DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS CULTURELS ET INFRASTRUCTURES SPORTIVES COMMUNALES**

Le Conseil municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité dont 3 abstentions que sont M. DUMONTIER, M. NEVE et M. ROUXEL, d'accepter la mise à jour du règlement intérieur des bâtiments culturels et infrastructures sportives communales et les consignes d'utilisation et de sécurité.

## **DÉLIBÉRATION N°4 : MODIFICATION DES TARIFS MUNICIPAUX DANS LES CIMETIÈRES DE LA VILLE DE MÉRIEL**

Le Conseil municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité, de modifier les tarifs des cimetières comme suit :

	10 ans		20 ans		30 ans	
	2 urnes	4 urnes	2 urnes	4 urnes	2 urnes	4 urnes
Concession colombarium « Sphère »	600 €	1 100 €	1 000 €	1 900€	1 500 €	2 900 €
Cavurnes	-	-	-	-	-	3 000 €

**dit** que la nouvelle tarification sera applicable à compter du 12 février 2024 ;

**autorise** Monsieur le Maire à procéder à l'inscription des recettes au budget de la Commune ;

**charge** Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Prochain Conseil municipal le 8 février 2024**  
**Le Maire clôt la séance à 22h03.**